

ARRÊTE DU MAIRE

PORTANT SUR DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL POUR LA CRÉATION D'UNE LIAISON SOUTERRAINE POUR RTE RUE DU CHEMIN CREUX ET RUE DU VIEUX CHEMIN

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent une modification temporaire de la circulation,

ARRÊTÉ N°41ST-26 **(annule & remplace l'arrêté N°31ST-26)**

ARTICLE 1 : La Société **TERCA** sise **3 et 5 rue Lavoisier 77400 LAGNY SUR MARNE** et la société **EHTP** sise **69 impasse Mac Gaffey 34070 MONTPELLIER** sont autorisées à créer une liaison souterraine (LS) à 225KV pour RTE rue du Chemin Creux et rue du Vieux Chemin à OLLAINVILLE.

ARTICLE 2 : Les travaux auront lieu du 29 mai au 15 juillet 2026.

ARTICLE 3 : L'entreprise se charge de mettre en place la signalisation pour une route barrée, sauf riverains, avec une déviation par la route d'Arpajon, la rue de la République et la rue de la Roche.

ARTICLE 4 : La circulation sera modifiée rue du Vieux Chemin, elle s'effectuera temporairement à double sens et sera matérialisée par une signalétique.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ÉGLY,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'OLLAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la société **TERCA**,
- Monsieur le Directeur de la société **EHTP**,
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

 Fait à Ollainville, le 29 mai 2026
Le Maire


Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2 rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE
Tél : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Ouverture des bureaux : lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, mardi de 8h30 à 12h et de 16h à 20h, mercredi et samedi de 8h30 à 12h